

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4069**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées place des Basses Barolles et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Griottes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4069**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées place des Basses Barolles et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Griottes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification de la place des Basses Barolles à Saint Genis Laval, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 291 mètres carrés, cadastrées BW 128 et BW 144, situées place des Basses Barolles et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier "Les Griottes".

Ces parcelles devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces 2 parcelles interviendrait à titre purement gratuit, terrains libres de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 291 mètres carrés, cadastrées BW 128 et BW 144, situées place des Basses Barolles à Saint Genis Laval et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier "Les Griottes", dans le cadre de la requalification de ladite place.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2210, le 17 octobre 2011 pour la somme de 2 180 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants, pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.